

# Notions de base du Rallye Moto

## I. Type de fléché utilisé : fléché orienté

### 1. Description

Ce type de schéma doit reproduire chaque situation avec le plus d'exactitude possible : la courbure des routes et l'angle qu'elles forment entre elles sont respectés. Le schéma doit, en outre, toujours comporter une boule et une flèche, représentant respectivement l'endroit d'où l'on vient et la direction à suivre.

Exemples :

T à droite	Négliger une gauche	Première avant droite (Quitter avant droite)	Première arrière gauche (Quitter arrière (rétro) gauche)	T avant gauche (T favorable à gauche)
Carrefour tout droit	Quitter (à) gauche (Première à gauche (évite la confusion avec T à gauche))	Y (à) gauche	Négliger droite dans un pif paf gauche/droite	T banane (à) gauche

### 2. Routes asphaltées – Chemins empierrés (de terre)

- Les routes asphaltées sont toujours représentées par des traits continus.
- Les chemins empierrés ou de terre sont, quant à eux, représentés par un trait discontinu (pointillé).
- Exemples :

Carrefour tout droit	Asphalte devient terre	Négliger droite sur terre	Retour asphalte et négliger droite asphalte

- Cependant, d'une manière générale, les chemins de terre ne sont pas représentés.  
Les chemins empierrés ou de terre ne sont signalés que dans deux cas précis :
  - un chemin empierré ou de terre emprunté par les concurrents;
  - le ou les chemins précédents celui à emprunter à partir de la dernière note asphalte.

3. Les routes considérées comme inexistantes et non représentées, appelées dans le jargon du milieu : **les murs**

- a. Les sens interdits, voies sans issue et routes "Excepté Circulation Locale" (ECL) sont considérés comme des routes n'existant pas (murs) et ne sont donc pas signalés.
- b. Par sens interdit, il faut comprendre toute route à l'entrée de laquelle se trouve le signal routier C1. **Le sens interdit constitue un mur absolu** (aucun organisateur ne peut vous inviter à l'emprunter).



Panneau C1 : sens interdit

c. La voie sans issue

- (1) Par voie sans issue, il faut entendre toute route à l'entrée de laquelle se trouve le signal routier F45.



Panneau F45 : voie sans issue

- (2) Il faut noter une particularité à propos du signal F45 : en effet, il peut y être inclus ce qu'on appelle une échappatoire.



Dans ce cas, c'est l'organisateur (le traceur) du rallye qui détermine s'il considère ce type de panneau comme une voie sans issue telle que définie au point 3 (a) ci-dessus, ou s'il considère que ce panneau ne constitue pas un mur au sens strict du terme. Si ce point n'est pas défini clairement au briefing, il est recommandé de toujours se renseigner. Dans la province de Liège, et en Wallonie en général, la majorité des organisateurs considère que ce type particulier de panneau F45 ne constitue pas un mur.

d. La route « Excepté Circulation Locale » (ECL)

- (1) Par ECL, il faut entendre toute route à l'entrée de laquelle se trouve le signal routier C3 sous lequel se trouve un panneau additionnel admettant une exception à l'interdiction de circuler.
- (2) **Panneau C3 seul = mur absolu**, car aucun organisateur ne pourra vous inviter à emprunter une telle route.



Panneau C3 : interdiction de circuler

(3) Les ECL proprement-dites

Sont généralement reprises sous le vocable ECL, toutes les indications qui constituent une exception à l'interdiction de circuler.

- Ex :
- Excepté Circulation Locale
  - Excepté Véhicules Agricoles
  - Sauf Desserte Locale
  - ...



e. La route barrée par un signal F99

(1) La route à l'entrée de laquelle se trouve un signal routier F99 est uniquement autorisée aux types d'usagers de la voie publique repris sur ce même panneau. Dans tous les cas, les engins motorisés en sont exclus, à l'exception du signal F99c qui autorise les véhicules agricoles.

(2) Les différents types de signaux F99

(a) Le signal F99a



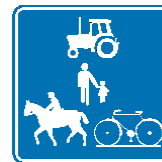
Route réservée aux piétons, aux cyclistes et aux cavaliers

(b) Le signal F99b



Route réservée aux piétons et aux cyclistes

(c) Le signal F99c



Route réservée aux véhicules agricoles, aux piétons, aux cyclistes et aux cavaliers

(3) Attention cependant de ne pas confondre le signal F99 avec le F12a. Le signal routier F12a indique le début d'une zone résidentielle où la vitesse est limitée à 20 Km/h mais n'interdit en aucun cas le passage.



Panneau F12a : zone résidentielle

f. L'aire de parking signalée par un panneau P

Sous ce vocable il faut comprendre tout espace signalé par le panneau E9a dont l'entrée et/ou la sortie est (sont) matérialisée(s) par une route ou un chemin et qui pourrait, de ce fait, être assimilé à une voie publique normale.



Panneau E9a : stationnement autorisé

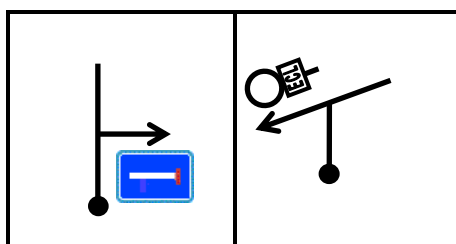
Attention de ne pas confondre le panneau E9a avec le panneau F59, qui, lui, ne constitue pas un mur.



Panneau F59 : annonce d'un parking

g. Cependant, l'organisateur (traceur) peut vous inviter à entrer dans une voie sans issue ou dans une ECL, **à condition que le statut particulier de la route à emprunter soit signalé dans le road-book (fléché)**. En aucun cas, cette exception ne peut se faire pour un sens interdit (C1) ou une interdiction totale de circuler (C3).

Ex :



- h. Une route à l'entrée de laquelle se trouve le panneau C21 ne constitue pas un mur : l'identification du panneau, qui peut être confondu dans la précipitation avec un panneau C3 ou une ECL, est donc très importante !



Panneau C21 : accès interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse la masse indiquée

La masse en charge indiquée étant toujours supérieure à celle de votre véhicule (minimum = 2T, voire 1,5 T), vous pouvez donc emprunter cette route ou chemin, qui ne constitue donc pas un mur, sans problème.

4. Les situations ne faisant pas partie de la voie publique et qui sont donc des murs de fait, non signalés
- a. Les propriétés privées clairement identifiées  
Ces situations sont caractérisées par la présence d'un panneau « Propriété privée » ou « Chemin privé » à l'entrée de la route considérée, ces panneaux étant, la plupart du temps, informels.
- b. Les propriétés privées identifiées par la présence d'une boîte aux lettres  
Très souvent, les routes ou chemins privés ne sont identifiés que par la présence d'une boîte aux lettres. Du point de vue rallyistique, une boîte aux lettres équivaut donc à un panneau « Route privée » ou « Propriété privée ».
5. Les situations marquées par un panneau d'obligation et ne nécessitant pas de schéma pour connaître la route à suivre (Situations marquées par la présence du panneau D1)

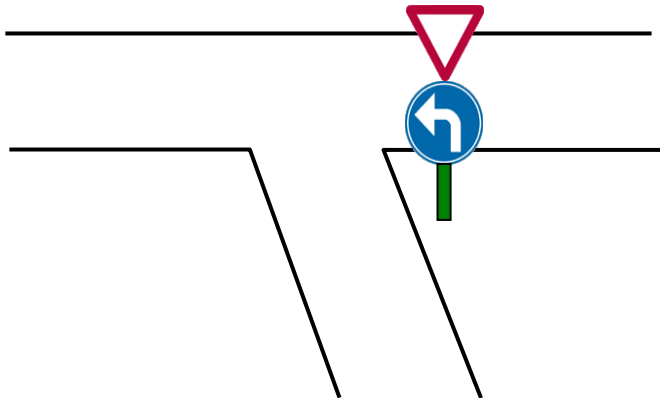


ou



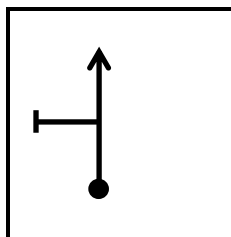
Panneau D1 : obligation de suivre la direction indiquée par la flèche

Exemple de situation :

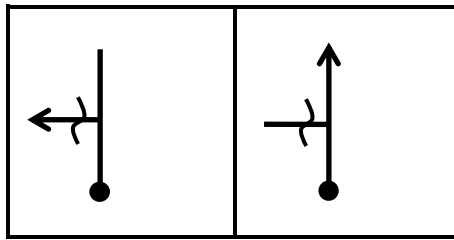


Vous êtes obligés de faire un T à gauche : la présence d'un schéma n'est pas nécessaire du point de vue du Code de la Route. Représenter la situation ci-contre par un T à gauche serait même une erreur.

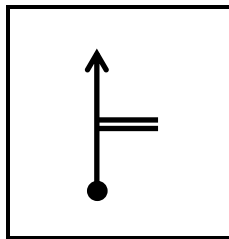
6. Quelques situations particulières
- a. Pour toute route n'ayant pas d'issue connue, une barre perpendiculaire peut être ajoutée à la fin du trait du schéma.  
Ex :



- b. Toutes les routes sur bordure sont généralement signalées comme des routes normales, les bras de schéma les représentant devant cependant être entravés par le signe conventionnel du cassis (-).  
Ex :




- c. Les rampes d'autoroute ont valeur de route et doivent être indiquées par deux traits pleins parallèles.  
Néanmoins, beaucoup de traceurs considèrent les rampes d'accès autoroutières comme des murs.  
Ex :



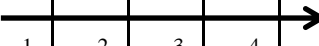

II. Le sens de la lecture du road book

1. Le sens traditionnel

De bas en haut et de gauche à droite.

	8.	16.	24.	32.	40.
	7.	15.	23.	31.	39.
	6.	14.	22.	30.	38.
	5.	13.	21.	29.	37.
	4.	12.	20.	28.	36.
	3.	11.	19.	27.	35.
	2.	10.	18.	26.	34.
	1.	9.	17.	25.	33.

2. Cependant, de plus en plus, nous voyons apparaître des road books se lisant de gauche à droite et de haut en bas.

					
	1.	2.	3.	4.	5.
	6.	7.	8.	9.	10.
	11.	12.	13.	14.	15.
	16.	17.	18.	19.	20.
	21.	22.	23.	24.	25.
	26.	27.	28.	29.	30.
	31.	32.	33.	34.	35.
	36.	37.	38.	39.	40.

3. Le sens déterminé par les road books du type BDDT.  
 Dans ce type de road book la lecture du fléché se fait de haut en bas.

Total	Partiel	Représentation	Dégressif
			1.
			2.
			3.
			4.
		↓	5.

### III. Les différents contrôles

#### 1. Le CH (Contrôle Horaire)

- a. Le CH est le contrôle où le concurrent fait pointer sa feuille de route (carton de pointage) à priori à son heure idéale, c'est-à-dire dans le temps imparti pour effectuer le tronçon.  
 Ex : - Hr de départ du CH précédent : 10.28 Hr  
 - Temps pour effectuer le tronçon : 26 minutes  
 - Hr idéale de pointage : 10.54 Hr
- b. L'heure de pointage est celle où un concurrent remet son carnet de contrôle au contrôleur en poste qui doit le pointer immédiatement, même si celui-ci ne se présente pas à l'heure idéale.
- c. L'heure de pointage appartient à la seule responsabilité du concurrent qui peut consulter le chronomètre officiel du contrôleur en poste, celui-ci ne pouvant en aucun cas donner des informations sur l'heure idéale de pointage.
- d. A un contrôle horaire, l'équipage n'est soumis à aucune pénalisation s'il effectue les formalités de pointage pendant le déroulement de la minute qui correspond à son heure idéale de pointage.  
 Ex : - Hr idéale de pointage : 12.42 Hr.  
 - Pointage sans pénalisation entre 12 h 42 min 00 sec et 12 h 42 min 59 sec.  
 - Pointage avant 12 h 42 min 00 sec = pénalisation pour avance.  
 - Pointage après 12 h 42 min 59 sec = pénalisation pour retard.
- e. Les CH sont pré-signalés par un panneau de couleur jaune avec inscription CH environ 100 mètres avant le poste et signalés par un panneau de couleur rouge.
- f. Contrairement au rallye voiture, le concurrent peut pénétrer dans la zone entre le panneau jaune et le panneau rouge afin d'y attendre son heure idéale. Le panneau rouge ne peut cependant être franchi que

lorsque le concurrent désire faire pointer sa feuille de route. Dans les rallyes internationaux, la zone comprise entre les deux panneaux est considérée comme « Parc fermé ».

2. Le CP (Contrôle de Passage)

- a. Au contrôle de passage, le commissaire en poste estampille le carnet de route sans faire mention de l'heure.
- b. Les CP sont pré-signalés par un panneau de couleur jaune avec inscription CP placé environ 100 mètres avant le poste et signalés par un panneau de couleur rouge.
- c. Les CP ne sont pas mentionnés dans le road book.

3. Le tronçon de régularité

- a. Un tronçon de régularité est une épreuve où le concurrent doit maintenir autant que possible une vitesse constante du départ à l'arrivée. Il peut y avoir plusieurs arrivées dans le même tronçon de régularité. Un tronçon de régularité est dénommé Test de Régularité ou Regularity Test (RT) ou encore Base Chrono dans la région liégeoise.
- b. En rallye moto, la vitesse moyenne à respecter est toujours de 60 km/h.
- c. La longueur du tronçon n'est pas communiquée.
- d. Le début d'un tronçon de régularité est signalé par un panneau vert avec le mot « Régularité » en blanc. La fin du tronçon est signalée par un panneau rouge avec le mot « Régularité » en blanc.
- e. Le départ d'un test de régularité constitue toujours un départ de tronçon de CH à CH. Le temps imparti pour réaliser le tronçon devra donc être calculé à partir du départ du RT. L'arrivée du RT ne doit donc pas être prise en compte pour le calcul du temps idéal de pointage au CH suivant si ce temps d'arrivée est inscrit sur la feuille de route. En effet, certains organisateurs ne communiquent pas directement le temps des RT aux concurrents par l'intermédiaire d'une inscription sur la feuille de route, mais le font à la fin de l'étape par un affichage sur le tableau officiel.



IV. La feuille de route

<b>Boucles de Theux Revival 2018</b>	<b>N° .....</b>
<b>Feuille de route Promo / Etape 1</b>	

CPH Départ ERV	Temps virtuel imparti	Réservé concurrent	Arrivée CPH Départ CPH / ERV						FF ERV					
			H	H	M	M	S	S	H	H	M	M	S	S
Départ														
CPH 1 Haftay	00:15													
CPH 2 Foot Creppe	00:06													
CPH 3 Spineux	00:30													
CPH 4 Saint-Jacques	00:15													
CPH 5 Les Coés	00:28													
CPH 6 Hazeilles	00:21													
CPH 7 Sur le Gevrais	00:18													
CPH 8 Regroup IN	00:15													

CP	CP	CP	CP	CP
----	----	----	----	----

V.